L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Nouveau : 72 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 27 JUILLET 1892.

OFFICIEL.

Assemblée Générale

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session régulière de 1892

No 68] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 7 de l'acte No 95 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 8 juillet 1889, intitulé: "Acte pour créer un district de levées sous le nom de 'The Pontchartrain Levee District;" et pour pourvoir à son administration; pour établir les limites dudit district; pour pourvoir à la nomination de commissaires, aux titres qu'ils doivent posséder, au mode de leur destitution, au remplacement des vacances, au salaire dédite commissaires et à celui des autres officiers; pour incorporer ledite commissaires en un bureau de levées sous le nom de 'The Board of Commissioners for the Pontchartrain Levee District;" pour pourvoir à l'organisation et à la fixation des pouvoirs corporatifs, devoirs et règles d'action dudit board; pour pourvoir à la manière de certifier les copies des archives dudit board et d'établir leur admissibilité et leur valeur en témoignage; pour autoriser ledit board d'établir des réglements pour la location, la construction et l'entretien des levées, et pour établir un système d'ensemble de levées le long des rives du Mississipi, en face dudit district, pour protéger d'une manière permanente ledit district contre de désastreuses inondations; pour prescrire les devoirs des ingénieurs d'Etat relativement audit board; pour pourvoir à un revenu pour les travaux de levée dans ledit district; pour autoriser ledite commissaires à prélever toutes taxes du district de levées autorisées par l'article 214 de la Constitution tel qu'il est amendé; pour prélever une taxe spéciale ou une contribution forcée n'excédant pas trois sous par acre sur toutes les terres autres que celles cultivées en sucre, en coton ou en riz et les terres marécageuses sujettes à l'inondation par les eaux des lacs; pour prescrire les devoirs des assesseurs, des collecteurs de taxes, de l'Auditeur et du Trésorier d'Etat relativement à ce qui précède; pour autoriser le board, dans certaines circonstances, à prélever un assessment spécial ou une contribution forcée sur le sucre, le mélasse, le coton et le riz produits dans le district, ou sur les chemins de fer dudit district, et pour réglementer la perception dudit assessment, pour empêcher qu'on fraude et pour décréter une penalité contre ceux qui tenteraient de l'éluder; pour concéder certaines terres au profit des travaux de levées; pour prescrire le devoir de l'auditeur qui est tenu par ce qui précède d'affranchir les terres en question de la taxe jusqu'à ce qu'elles soient vendues par le board; pour autoriser le Board à hypothéquer et vendre toutes les terres dont il s'agit et à en appliquer le produit aux travaux de levées; pour autoriser le Board à émettre et à négocier ses bons et valeurs; pour pourvoir au mode d'émission et de paiement dudits bons; pour reconnaître légalement leur paiement dans le cas où ils ne seraient pas payés; pour autoriser le board à acheter et à vendre, à conclure des contrats pour construction, réparation et entretien de levées; pour payer le coût de ces travaux en bons ou autrement; pour fixer la proportion du fonds général de l'ingénieur qui doit être attribuée audit district; pour prescrire les devoirs du Board des Ingénieurs au sujet de ce qui précède; pour pourvoir à la garde, à l'entretien et à la police des levées; pour autoriser ledit Board des Commissaires à nommer des inspecteurs et des gardes et à employer les ouvriers de chemins aux travaux de levées; pour pourvoir à la compensation des travailleurs; pour établir des pénalités contre ceux qui refuseront de travailler; pour prescrire la manière de déposer et de garder les fonds du board; pour indiquer les personnes en faveur de qui des warrants seront tirés sur ledite fonds et la manière de les tirer; pour déterminer ce qui constitue l'emploi illégal des fonds et des propriétés dudit board par le président, le commissaire ou autre officier; pour décréter une pénalité contre les délinquants; pour mettre cette loi en vigueur, rappeler toutes les lois qui lui sont contraires, et pour d'autres fins.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 7 de l'acte No 95 dite loi de 1889, est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants: Il sera du devoir du Bureau d'Ingénieurs d'Etat de désigner un de ses membres pour assister à chaque meeting dudit Board de Levées et pour faire un rapport et donner audit Board son avis, à chaque réunion, sur toutes les mesures relatives à la construction, à la réparation et à l'entretien de toutes les levées comprises dans ledit district. Le Board des Ingénieurs d'Etat tracera les lignes de toutes les levées à construire dans ledit district, et ces lignes, une fois établies, ne pourront être changées ou modifiées que par l'ordre du Board des Ingénieurs d'Etat. Ledit Board des Ingénieurs d'Etat fournira des devis et cahiers des charges nécessaires et exécutera tous les travaux de son ressort que commandera le Board de Levées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 70] LOI

Enjoignant aux assesseurs des différentes paroisses de fournir à l'Auditeur des Comptes Publics les noms de tous les individus, de toutes les associations, corporations, sociétés commerciales et raisons sociales, soumises par les lois actuelles au paiement d'une licence d'Etat, ainsi que l'indication du trafic, du genre d'affaires, de la profession et de l'occupation de chaque partie assujette à ladite licence, et établissant une pénalité pour la violation de la présente loi.

Section 1ère — Il est décrété, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'il est du devoir de l'assesseur en des assesseurs des différentes paroisses, la paroisse d'Orléans exceptée, de faire une liste dans un livre distinct qu'il tiendra dans ce but de tous les individus, de toutes les associations, corporations, sociétés commerciales et raisons sociales faisant des affaires dans leurs paroisses et qui doivent en vertu des lois existantes acquitter une licence d'Etat; l'assesseur devra aussi mentionner à côté de chaque nom d'individu, d'association, de corporation, de société commerciale et de raison sociale, le genre d'affaires, le commerce, la profession ou l'occupation qu'elle exerce, et réviser cette liste annuellement.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Qu'il sera du devoir de l'assesseur ou des assesseurs des différentes paroisses, la paroisse d'Orléans exceptée, de fournir annuellement à l'Auditeur des Comptes Publics une copie exacte de ladite liste d'individus, d'associations, de corporations, de sociétés commerciales et de raisons sociales, avec l'indication de leur commerce, de leur profession et de leur occupation. Cette liste devra être fournie dans le premier trimestre de chaque année.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., Que tout assesseur qui négligera sciemment et refusera de fournir une copie exacte de ladite liste à l'Auditeur des Comptes Publics, ainsi que l'exige la section 2 de cette loi, sera passible d'une pénalité de cinquante dollars par mois pour chaque mois qu'il aura ainsi négligé ou refusé de remplir son devoir. Ladite pénalité sera recouvrable par toute cour de juridiction compétente, au nom de l'Etat de la Louisiane, sur l'initiative de l'officier en titre qui instituera une action contre le principal et sa caution désignée dans le bond officiel, et ladite somme ainsi recouvrée sera appliquée au fonds des écoles publiques de la paroisse.

Sec. 4—Il est de plus décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois contraires à la présente sont rappelées, et que la présente loi sera mise en vigueur à partir du 31ème jour de décembre 1892.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

La Salsepareille d'Ayer guérit les affections du foie, les dérangements des femmes, les rhumatismes, et toutes les maladies du sang.

Fête d'été.

Nos lecteurs et le public tout entier savent que le Frohsinn est une des sociétés les plus recommandables de la Nouvelle-Orléans. Elle est composée de membres fort avantageusement connus et qui se sont unis afin de répandre le goût des lettres et celui de la musique.

Cette association n'a jamais dévié de son programme et nous devons reconnaître qu'elle est conduite d'une façon fort intelligente et que la bonne entente, l'harmonie se remarquent dans ses rangs; ce qui n'est pas toujours le cas au sein des clubs.

Les membres du Frohsinn s'entendent supérieurement à organiser des fêtes littéraires, dramatiques, musicales. Maintes fois nous avons eu le plaisir d'en parler à cette même place.

En voici venir, toute de saison; elle aura lieu au Lake View Park, c'est à dire sur les bords du Pontchartrain, à quelques mètres de la gare du West End. Cette fois il s'agit d'un bal qui commencera à six heures du soir, demain jeudi 28 juillet.

On connait cette salle; elle est ouverte, sur chacune de ses faces, à toutes les brises du lac et l'on peut y donner le plaisir de la danse sans trop craindre une hausse exagérée de température.

Merci pour l'invitation adressée à l'*Abeille*.

WEST END.

Nous relevons dans le programme de ce soir des morceaux en bon nombre, qui comptent parmi les compositions favorites des habitués du West End. Ce sont, par exemple: Deux ouvertures de Rossini, et formant, par parenthèse, une frappante opposition: *La Pie Voleuse—Séminiramis*. Pot-pourri sur la fine opérette de Lecocq: *Le Cœur et la Main*; *Infantmatus*, du *Stabat*, de Rossini, solo de cornet joué par M. Armand Veazey; sélection de motifs de *Faust*, Gounod; suite de motifs de *Kérdive*, Blake & Edwards; *Roses and Lillies*, polka de concert, Bagley, exécutée par M. Veazey; *Le régiment qui passe*, Coverly; *Longchamps*, marche-galop, Berchet.

On commence après l'arrivée du train de six heures.

Prix de l'excursion, aller et retour: 15 cents.

Soirée dramatique et musicale.

M. Emile Thomassin, bénéficiaire de la soirée qui se donnera samedi prochain à la Salle de l'Union Française, et dont nous avons déjà parlé ici, nous prie d'annoncer que, pour prêter plus d'attraction encore à son programme, il aura un orchestre formé par M. Gourdon, de l'Opéra; orchestre comptant une douzaine de musiciens, et que Mme Duquesne a bien voulu commencer à chanter un ou deux morceaux.

MM. Maumus et Rossi chanteront le duo de *la Reine de Chypre*, troisième acte: *Vous qui de la chevalerie*.

Le gagnant de demain jeudi inclusivement, jusqu'à samedi soir, on pourra se procurer billets—$1 et 50 cents, à l'Union Française, de 10 à 11 heures du matin et de 1 heure à 4 l'après-midi.

La soirée commencera à 8 heures et quart et finira vers onze heures.

LES FORTIFICATIONS DU HAVRE.—Un fort doit être, prochainement, construit au Havre, sur les falaises de la Hève. Il sera à environ 500 mètres des phares.

On vient de procéder, en outre, à l'adjudication des travaux de construction d'une batterie de mortiers, qui sera placée entre la hève et Bollemard. Le système de défenses du port du Havre se trouvera, par suite, composé de onze forts ou batteries.

L'Agra-Cura d'Ayer est une préparation parfaite et végétale, sans danger, et infaillible dans les maladies mécaniques.

Un joli mot de Dumas père, toujours bon à rappeler en période cancionaire.

Alexandre Dumas fils avait un jardin grand comme un mouchoir de poche. Son père lui rendait visite par un jour pareil à ceux que nous traversons. On étouffait sous l'arbre unique.

Et l'auteur des *Trois Mousquetaires* de dire à l'auteur de la *Dame aux Camélias*:

— Voyons, Alexandre, ouvre donc la fenêtre de ta chambre pour donner de l'air à ton jardin.

Un ingénieux procédé de Jouvenin:

A quelqu'un qui lui demandait son jour de naissance, la princesse Lien Trubetzkoi a répondu: "Tous les deux ans, le 5 mai."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 27 juillet 1892.—Indications pour la Louisiane: Temps plus chaud dans la partie nord-ouest; averses, vents du sud est.

Température du 26 juillet 1892.
Thermomètre de L. A. GLAUDI, Opticien.
No 143 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	80	24
Midi	82	28
3 P. M.	84	26
6 P. M.	76	23

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits au Bureau de l'Etat-Civil des dernières 24 heures.

Mariages.

Edward F. Smith à Mlle Josephine Partrr.
Louis Feldmann à Mlle Anna Roth.
Alfred Mitchell à Mlle Emma Philips.
Charles Strauss à Mlle Alice Brockman.
Thomas Campbell à Mlle Anna Byrnes.
Joseph Gonzales, Jr. à Mlle Blanche Dufore.

Naissances.

Mme William Randolph, un garçon.
Mme F. J. Rosen, un garçon.
Mme Henry Baizer, une fille.
Mme John G. Tuepfer, une fille.
Mme Samuel J. Harding, une fille.
Mme Adam L. Lee, un garçon.
Mme Rauhart Martin, une fille.
Mme August Tuis, un garçon.
Mme James D. Dinas, un garçon.
Mme Charles Ailla, un garçon.
Mme Frank Alexander, un garçon.
Mme Frederick G. F. Beck, une fille.
Mme William R. Bradford, une fille.
Mme Edgar Patterson, un garçon.
Mme John Price, une fille.
Mme Ernest Raffo, un garçon.

Décès.

Alphonse J. Gerrehen, 10 mois, 250 rue Clairidge.
William Pope, 67 ans, 84 rue Dryades.
Clay Herage, 2 mois, paroisse St-Jean-Baptiste.
George F. Chigey, 4 ans, 58 1/2 rue nord Derbigny.
Walter Mintrich, 10 ans, ccin Morales et Peri.
U. Louis Gellard, 56 ans, 17 rue Bourbon.
Mlle Hannah Coughlan, 27 ans, Couvent de Cruix.
George Schweitzer, 63 ans, coin des rues Royale et Montigni.
Michael Herrick, 68 ans, 445 rue Magazine.
Mme A. Cheval, 44 ans, rue Roman près Ursulines.
Harriet King, 50 ans, 66 rue Quatrième.
Peter Koenig, 33 ans, coin des rues Philip et St Patrick.
George Schoemaker, 11 mois, coin des rues Tchoupitoulas et Amelia.
Elizabeth Duffy, 15 mois, 75 rue Rousseau.
Isaiah Green, 50 ans, Parkinson Place.
Henry Jauffret, 57 ans, coin des rues Bourgogne et Hôpital.
Grey Jackson, 21 ans, rue Barthélemy, près Remparts.
Georgie Parker, 27 ans, coin des rues Canal et Alexander.
Edward McNally, 18 ans, 430 rue White.
Julia Colling, 7 jours, 148 rue Marais.

Ventes insérées au bureau de l'annotateur des aliénations:

H. Whitney et als à A. Goine, un terrain borné par les rues Dorgenois, Tulane, Broad et Bernard, $125.

People's Homestead Association à C. Klein Schmidt, un terrain borné par les rues Dryades, Delachaise, Poacher et Baronne, $2,000.

J. B. Peltier au N. O. German American Homestead and Building Association, un terrain borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, $500.

Mme W. Barnes à G. W. Palfrey, trois terrains bornés par les rues Race, Chippewa, Robin et St Thomas, $1,000.

Mme M. Brown et als à P. Everett, un terrain borné par les rues Washington, Morales, Espagne et Urquhart, $800.

Mme J. Lavigne à A. Voutrain, un terrain borné par les rues N. Remparts, Bourbon, St-Antoine et Bourgogne, $2,500.

J. Morice à P. Rousset, un terrain borné par les rues Douane, Villeré, Bienville et Marais, $2,500.

Mme J. Allen à W. Lockhart, trois terrains bornés par les rues Troisième, Quatrième, Locust et Magnolia, $550.

J. Morton et als à Mme J. Mock, un terrain borné par les rues Alix, Vallette, Olivier et Elise, $1,000.

Mme W. J. Martinez à J. Harz, deux terrains bornés par les rues Canal, Dounne, Hagan et Peniston, $550.

M. McQuade à Mme M. Eckert, un terrain borné par les rues Laurel, Troisième, Deuxième et Annonciation, $8800.

V. Hauptman à Edwards & Hauptman, deux terrains bornés par les rues Washington, Howard, Liberté et Sixième, $800.

C. L. Cook à H. Wis, un terrain borné par les rues Indépendance, Congrès, Bourgogne et Dauphine, $2,550.

Mlle S. Jones et al à D. Dufreschou, un terrain borné par les rues Remparts, St-Louis, Toulouse et Bassin, $2,039 33 1/3.

Cour Civile de District.—J. H. Weydig contre Jacob Fischer, en $2,000 de dommages.

Les successions de Marie Casey, A. Soniat, P. Holderith, J. B. Talamos, Virginia Brown, S. Magropaud et Mme Serth Levy sont ouvertes.

Mlle Cora Scott contre J. A. Smith pour $500.

Manion & Cie., contre la Southern Ice Machine Co., $2,406 56.

W. H. Henderson contre A. Myers & Frères, pour $17,062 50.

Cour Criminelle.—Section A.—R. Jenkins, attaque, $20 et trois mois.

J. Bacchus, port d'armes cachées $10 ou 30 jours.

Wm. Smith, attaque, 3 mois et $25.

La femme d'un autre.—Une très piquante affaire va être portée probablement ce soir devant le Police Board. La personne incriminée sera l'agent de police Burns et le plaignant un conducteur de char nommé Geo. Kunts, dont la femme s'est laissé séduire par l'uniforme.

Samedi dernier, Mme Kunts, qui habite rue Berlin, près du 7me poste de police, prit prétexte de la chaleur excessive pour aller soi-disant prendre l'air sur la galerie.

Au bout de quelques instants, son mari entendant du bruit, sortit à son tour et l'aperçut appliquant une échelle contre la clôture. Lorsque l'interrompre, il se mit à la surveiller et la vit passer de l'autre côté du mur, c'est-à dire dans l'enceinte du poste de police.

La curiosité, bien naturelle du reste l'amena jusqu'à la porte d'une cellule, par laquelle il aperçut au moitié en attitude compromettante, avec l'agent Burns. Celui-ci, comme le baigneur imprudent qui laisse ses vêtements sur la berge, avait laissé les siens à la porte, et le mari s'en saisit comme d'excellentes pièces à conviction.

Veste, casque et revolver, ont été remis au sergent Ancoin qui a porté l'affaire devant le Board. L'agent, se se trouvant pas ses vêtements a été fort intrigué et a commencé à concevoir des craintes qui bientôt devaient être confirmées. Quant à Mme Kuntz, elle a reçu sans autre explication l'ordre de quitter au plus vite le domicile conjugal.

Vol.—Hier matin à 8 h. 30, les agents ont arrêté rue des Champs-Elysées entre Johnson et Galvez un nègre du nom de J. C. Bill, à la requête du Dr Ledoux, propriétaire, auquel il avait volé $15. Le Docteur a Bill qui se rendaient à Mobile, se trouvaient tous deux dans le même compartiment.

Le Dr Ledoux, pour chercher quelque chose dans sa poche, tira son portefeuille qui contenait $15, le posa près de lui sur le siège et se leva pour regarder par la fenêtre. Quand il se tourna le portefeuille avait disparu. Le voleur ne pouvait être autre que Bill. Il fut donc arrêté et le portemonnaie fut retrouvé dans son soulier. Il contenait les $15.

Entre prisonniers.—H. Burns, un prisonnier enfermé au 5me Poste de police, pour ivresse, a été frappé à coups de poings par un compagnon de cellule nommé G. Neidermeyer, qui était aussi pris de boisson.

Les agents ont dû intervenir. Neidermeyer a été condamné par le recorder pour voies de fait, et Burns a été acquitté.

Par erreur.—Hier matin à 10 heures, une nommée Rose Dufrank, âgée de 26 ans et native d'Italie, a bu par erreur du sulfate de zinc, dans une bouteille qu'elle croyait contenir seulement de l'eau. Les étudiants l'ont bientôt mise hors de danger.

Elle habite rue St-Philippe, No 62.

Soupçons non fondés.—Lundi soir, à 9 heures, M. Anthony Dower, qui habite 308 rue Mandeville, a tiré un coup de revolver sur Phil. Kuhn, un boulanger établi au coin des rues Roman et Mandeville. Cette attaque aurait été motivée par la conduite de Kuhn, qui, vendredi dernier, étant ivre, a frappé et maltraité Mme Dower qui désirait son position très avenante.

Depuis, elle n'a pas quitté le lit et a reçu les soins du Dr Kiete et de Mme Reider, sage-femme, mais elle est morte dimanche soir, à 8 heures 30, et on sort étant attribuée aux mauvais traitements qu'elle avait reçus de Kuhn, le coroner a été prévenu.

Le Dr Seemen a pratiqué l'autopsie, qui a révélé que la mort avait été causée par un caillot de sang ayant interrompu le libre passage du sang par le coeur.

Jambe cassée.—Hier matin, à 11 heures 45, un nègre du nom de John Johnson, âgé de 25 ans, qui travaillait à bord du steamship *Rhein*, au pied de la rue Adams, a été renversé sur le quai par un ballot de rin. Dans sa chute, il s'est cassé la jambe droite.

DR. PRICE'S
Cream Baking Powder.
En consommation dans des millions de familles. La première de toutes depuis 40 ans

CONSEIL MUNICIPAL.

Les membres du Conseil se sont réunis hier soir à 7:30 heures, sous la présidence du maire Fitzpatrick.

Vingt-six membres étaient présents.

On se dispense de la lecture des minutes, et le secrétaire porte à la connaissance du Conseil le message du maire qui est ainsi conçu:

1. Rapport du trésorier de la ville, pour les trois dernières semaines.

2. Communication du Bureau des Liquidateurs de la dette de la ville, qui soumettent au Conseil un exposé de leur travail pendant le semestre finissant le 3 juin 1892.

3. Communication du Commissaire de Police et des Edifices Publics relative aux travaux exécutés dans son département pendant le mois de juin.

4. Protestation des personnes habitant la rue Colisée contre la construction d'une voie de chars sur la dite rue.

5. Pétition, dans le même lieu, des administrateurs de l'église de la Trinité.

6. Communication de l'avocat de la ville qui fait connaître son opinion dans l'affaire relative aux titres de propriété de l'immeuble occupé par la Compagnie d'Eclairage Américan No 2.

7. Pétition des capitaines Kenison, Trouedale et Quatreranc qui se plaignent d'avoir eu à payer des taxes exhorbitantes et demandant que l'argent avancé, leur soit restitué.

8. Pétition des marchands de légumes du marché Trémé qui se plaignent qu'on ait accordé à Joseph Crichi et autres, l'autorisation d'occuper le centre du marché.

9. Pétition des personnes demeurant dans le voisinage du No 413 de la rue Nord Claiborne relative à la forge de Ed. Bouté, située à cet endroit.

10. Communication du président de la Standard Planing Mill & Mfg. Co. relative au terrain que cette compagnie a acheté à la ville, dans l'île bornée par les rues Franklin, Caliope et Rampart.

11. Communication du président du jury de police de la paroisse Jefferson relative à un projet tendant à fixer les limites des paroisses d'Orléans et de Jefferson.

12. Communication du commissaire de police et des édifices publics qui informe le Conseil que le contrat de la ville avec le propriétaire des bateaux à immondices expire le 27 août prochain.

13. Pétition de Wm Virgin et Fils qui demandent l'autorisation de faire construire, sur la rue Esplanade, une voie ferrée entre leur établissement et la voie de l'Illinois Central R. R.

14. Lettre du premier recorder E. S. Whittaker qui demande un congé de plusieurs semaines.

15. Communication du secrétaire du Levee Board contenant une copie de la résolution votée par le Bureau à sa séance secrète du 23 courant. Cette communication est relative à un nouveau système de drainage pour la Nouvelle-Orléans.

16. Communication du commissaire de police et des édifices publics, contenant un exposé du travail exécuté par le prisonnier du police jail pendant le mois. Il soumet au Conseil, pour son approbation, les nominations suivantes:

Théodore Farrell, gardien de Police Jail en remplacement de Dennis Roberts.

Jas. Ryder, sous-inspecteur des lignes de télégraphe, à la place de Thos Kelly, démissionnaire.

Frank P. Rensos, sous-inspecteur des lignes de télégraphe, en remplacement de W. Dietz, démissionnaire.

Jas. Dougherty, préposé au transfert des prisonniers, en remplacement de Patrick Higgins, démissionnaire.

Signé: JOHN FITZPATRICK,
Maire.

Le secrétaire donne lecture du veto suivant:

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1892.

Aux membres du Conseil.

Messieurs,

Je vous renvoie avec mon veto:

Premièrement: L'ordonnance tendant à annuler l'ordonnance No 5,509;

Deuxièmement: Celle tendant à remettre en vigueur l'ordonnance No 6,284.

Je n'approuve pas les dites ordonnances, parce qu'elles en sont pas conformes aux provisions de l'ordonnance No 4,172 C. S. qui dit: Les membres désirant amender ou annuler une ordonnance, devront en faire connaître le numéro et la nature.

Troisièmement: Une ordonnance autorisant W. W. Hodgins à établir un Boarding Stable au No 451 de l'avenue St-Charles, en vertu d'une licence payée par lui le 6 juin 1892.

Les livres du trésorier de la ville établissent qu'il n'a payé qu'une somme de $4 pour obtenir cette licence. L'ordonnance relative aux licences en fixe le taux pour les divers métiers, et il est nécessaire que la personne désirant en obtenir une explique la nature des affaires dans lesquelles elle est engagée. Je ne pense pas que le Conseil veuille permettre à M. Hodgins de s'occuper d'autres affaires que celles spécifiées lors de l'émission de la licence.

Quatrièmement: Une ordonnance forçant les propriétaires du New Orleans & Lake E. R., à construire une barrière au West-End, au bord du lac, entre le pont du chemin de fer et le tir à la carabine.

L'ordonnance No 5472 C. S. qui défend aux cochers de stationner leurs voitures dans ces limites, pourvoit à la construction de cette barrière.

Respectueusement,

Signé: JOHN FITZPATRICK,
Maire.

Les communications suivantes du maire sont portées à la connaissance des membres du Conseil:

"Messieurs,

"J'ai l'honneur d'informer que conformément à l'ordonnance No 6,359, C. S., j'ai fait assurer pour $7,000 à la Compagnie d'assurances des Pompiers, le local de la Compagnie de pompe Mississippi No 2.

"Signé: JOHN FITZPATRICK,
"Maire."

"Messieurs,

"J'ai le devoir de vous informer que par l'intermédiaire du Bureau des Liquidateurs, la ville de la Nouvelle-Orléans a accepté des offres pour $3,800,000 de bons constitutionnels à 4 0/0, émission de 1892, autorisée par la loi No 110 de 1890 et ratifiée par le peuple de l'Etat de la Louisiane, à l'élection générale du 19 avril 1892. Ces bons doivent être vendus au pair.

J'ai l'honneur de vous annoncer les transactions suivantes qui ont été faites:

498 bons de $1,000 chaque ont été vendus, et le produit de cette vente a été employé au rachat des bons consolidés suivants:

Tirage de 1er juillet 1852, payables en 1892	$435,000
Tirage de 1er juillet 1856, payables en 1892	3,000
Tirage de 1er juillet 1860, payables en 1892	50,000
Tirage de 1er août 1864, payables en 1892	10,000
Total	$498,000

On a aussi vendu 924 bons constitutionnels de $1,000 et le produit de cette vente a été employé au réglement de l'affaire Gaines qui lors de la dernière décision des Cours, était comme suit:

Montant du procès	$595,313 42
Intérêts	322,840 40
Frais	5,634 18
	$923,788 00

Cette somme ne couvre pas tous les frais pour lesquels la ville est encore en procès et dont le paiement n'est pas décidé par les cours.

Vous trouverez ci-inclus la communication du Bureau des Liquidateurs, relative à l'émission de ces bons, conformément à ladite loi.

Respectueusement,

Signé: JOHN FITZPATRICK,
Maire.

Le maire est autorisé à signer un contrat avec la Carbolineum Wood Preserving Co. pour la construction d'un trottoir, rue Bordeaux entre St-Charles et Dryades. Le maire est autorisé à signer un contrat avec l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans*, pour certaines publications.

Il est aussi autorisé à signer un contrat avec John McCoy, pour la construction d'un trottoir en briques, rue Prytanée, de la rue Upperline à l'avenue Peters.

Le contrôleur reçoit l'ordre d'annuler des assessments au nom de John G. Aiken et autres.

Il est autorisé à réclaire les assessments de Silas Weeks, de Patrick J. C. Morris et autres.

On autorise le trésorier à recevoir intégralement les taxes de N. J. Hoey et autres.

Résolution relative aux taxes de James Coons.

Les taxes de J. J. Weiss et autres sont annulées.

On annule l'assessment de la compagnie d'assurance Sun Mutual.

M. W. E. Clarke est autorisé à faire construire un immeuble en briques à un étage, portant les Nos 459 et 461 de la rue Tchoupitoulas.

Des intérêts payés pour taxes, seront remboursés à F. Cienfuego, J. P. Martinez, F. Castenado et autres, Brigot Plamagne et autres, Geo. Fiaich et autres, F. Pichen et autres, J. E. Charles et autres, M. L. J. Louis et autres, Virginia H. Freeland et autres, Mme L. Massor et autres, Joseph Alcina et autres, Vve J. Rivas et autres, N. et T. Julian et autres, et J. B. Ducantel et autres.

E. J. Barthe et autres sont autorisés à ouvrir des marchés privés.

Emile Hotard est autorisé à établir un tir à la carabine, chez lui, rue Chestnut près Eliza.

Ordonnance par laquelle certaines privilèges sont le quel sont accordés à Elder, Dempster & Co.

On autorise Chas Timpe, Chas Voght & W. Hammond, à établir des forges.

On vote, en mémoire de John Harly, sergent d'armes du Conseil, des résolutions qui seront insérées sur le livre des procès verbaux.

Son fils Charles est élu sergent d'armes à l'unanimité.

Samuel Levy est élu assistant recorder de la quatrième cour à l'unanimité.

On n'avait pas encore procédé à l'élection de l'assistant recorder de cette cour, sur la loi n'autorisait que l'élection de quatre sous-recorders pour la ville de la Nouvelle-Orléans, mais depuis, à la dernière session de la Législature, on a amendé cette loi, ce qui a permis l'élection de M. Levy.

Après l'assassinat.—Hier matin cet compars devant la 1ère Cour des Recorder, MM J. A. Jones et A. H Jones, arrêtés la veille au soir après l'assassinat de leur gendre et beau-frère A. W. Alexander. M. Jones père, a été remis en liberté, les témoignages ayant prouvé qu'il était étranger à l'assassinat. Son fils a été envoyé à la prison de paroisse sans être admis à fournir caution

Le corps de Alexander a été confié à M. Johnson qui représente de pompes funèbres et M. Jones a déclaré qu'il paierait les frais d'inhumation.

Pas de grève.—Le bruit qui s'était répandu d'une grève des employés de la compagnie de chars de Carrollton, est sans fondement. Il s'agit d'un simple malentendu, le fermen ayant engagé des hommes à $1.50 par jour au lieu de $1.25. Lorsque cette dernière somme leur a été payée, le cas eru qu'il s'agissait d'une réduction et ont protesté. Ils ont quitté le travail pendant quelques heures, mais il n'y a pas eu unanimité dans les protestations et l'ordre a été vite rétabli et le travail repris.

Accident.—Hier, à 1 heure 30 P. M., Henry Hoch, âgé de 60 ans, qui fendait du bois chez Mme Webber, rue Ronan, entre Jackson et Philippe, s'est coupé le pouce de la main gauche.

Menus faits.—Hier matin, à 11 heures, tandis que la locomotive No 707 manœuvrait sur la levée, au pied de la rue Girod, un nègre du nom de W. Howell, en voulant passer entre la locomotive et des wagons auxquels elle allait être attelée, s'est foulé la cheville du pied droit.

—Wm Garrity, reconnu coupable de vol chez Mme Hicks, épicière rue Chippews, a été condamné à deux ans de pénitencier.

—W. N. Arnold, mécanien, et J. Hanell, conducteur du train de l'Illinois qui a formé Michel Rieder, le 28 juin, ont été mis sous caution de $1,000. Ils comparaîtront le 3 août.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Monte transrent.

Paris, 26 juillet—Le trois pour cent est coté à 98 francs 45 centimes.

Choléra.

Paris, 26 juillet—Les dernières nouvelles reçues de Bonneval disent que l'épidémie de choléra dans l'asile des fous, en cette ville, diminue.

Une dépêche reçue par le *Temps* annonce que le choléra a éclaté dans douze endroits en Roumanie.

Le journal Svobada.

Sofia, 26 juillet—Le journal *Svobada* publie une dépêche qui, dit-il, a été envoyée par le gouvernement russe à son ministre à Bucharest, lui disant de payer $10,000 à ceux qui ont complotè l'assassinat du prince Ferdinand, le souverain de la Bulgarie.

Le gouvernement allemand.

Berlin, 26 juillet—Le *Reichsanzeiger* annonce que le gouvernement a en plusieurs conférences avec les autorités sanitaires, spécialement le Prof. Koch relativement au meilleur système à adopter pour combattre le choléra.

Banque impériale d'Allemagne.

Berlin, 26 juillet—L'état de la banque impériale d'Allemagne indique une augmentation sur les espèces de 2,200,000 marcs.

Mort de Prof. Lewellyn Evans.

Londres, 26 juillet—Le Prof. Lewellyn Evans, récemment du séminaire Laine, de Cincinnati, a succombé hier à une maladie de cœur à Bala, Pays des Galles.

Recrudescence de la célèbre tour de Vienne, en Moravie.

Vienne, 26 juillet—La célèbre tour de voleurs à Zenaim, en Moravie, une des plus anciennes reliques du moyen-âge, a croulé. Cinq personnes ont été tuées.

M. Gladstone.

Londres, 26 juillet—La santé de M. Gladstone, malgré les fatigues qu'il a endurées dans la campagne électorale, est bonne.

Une délégation de trois cents libéraux de Leeds est allée le voir hier à Hawarden et il a prononcé une courte allocution.

M. Gladstone est attendu à Londres jeudi prochain.

L'ex-sénateur Ingalls.

Berlin, 26 juillet—L'ex sénateur Ingalls, du Kansas, qui vient de faire un long séjour à Berlin, est parti il y a quelques jours pour Vienne, via Dresden. Avant son départ, il a dit au correspondant de la Presse Associée, que son voyage a été entrepris pour deux raisons, à savoir: Récréation et l'étude des conditions économiques et politiques de l'Europe. M. Ingalls a l'intention de prononcer des discours au commencement de septembre et désire et a prêt à entreprendre cette tache.

Le chemin de fer transcaspien.

St-Pétersbourg, 26 juillet—Les nouvelles de Vladivostock disent qu'il y a douze milles hommes qui travaillent à la section est du chemin de fer transcaspien, et que le travail sera achevé en automne prochain.

Sensation parmi les classes ouvrières.

St-Pétersbourg, 26 juillet—Une sensation a été causée parmi les classes ouvrière ici, par la découverte mirifique d'une image de la Vierge à l'endroit où se construit l'église et où le czar Alexandre II a été assassiné. On dit que la Vierge a révélé la présence de l'image à une vieille femme dans un rêve.

L'image a été transportée au palais de la grande duchesse Catherine Michaelovna, où l'annonciar de la cour a été le premier à la vénérer. Les incrédules affirment que cette histoire a été arrangée pour exciter le zèle du public en faveur de la construction de l'église et, l'amener à souscrire.

Les dynamiteurs à Bruxelles.

Bruxelles, 26 juillet—Moineau, le chef de la bande des dynamiteurs, qui, avec quinze de ses acolytes, est en jugement devant la Cour à Liège, sous l'accusation d'avoir causé les explosions de dynamite en cette ville le May Day et à diverses autres époques, a prononcé que allocution en Cour, dans laquelle il a fait allusion à Gambetta, le Pape, comme étant le révolutionnaire belge de 1830.

Il a conclu en criant: "Anarchie, tout royaume arrive!"

Emeute en Espagne.

Santander, Espagne, 26 juillet—Pendant l'ouverture de la foire hier à Alsasua, une querelle s'est élevée entre un civilet et un des soldats de la garnison qui a résulté en une émeute sérieuse. Les soldats stationnés à la caserne firent feu sur la populace qui s'était rangée du côté du civilien, tuant deux personnes et blessant neuf autres.

L'éruption de Mont Etna.

Cantania, 26 juillet—L'éruption du Mont Etna est de moins en moins violente chaque jour. Il y a toujours une décharge de lave d'un des cratères, avec une forte pluie de sable du volcan que arrive jusqu'à Cantania.

Le gouverneur de Nijni-Novgorod.

Saint Pétersbourg, 26 juillet—Le gouverneur de Nijni-Novgorod ayant reçu plusieurs lettres anonymes contenant des menaces à son égard, a annoncé son intention de proclamer le loi martiale dans sa juridiction.

Il déclare que tous ceux qui receleront le meurtrier des désordres seront sommairement punis, et que toutes les personnes trouvées coupables d'exciter le peuple à la révolte seront pendues